

## CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025

### EXPERTS EN AUTOMOBILE – 6621 Z - 6622 Z - 6629 Z

**ATTENTION :** Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPi et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.

#### I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 600 €

dans la limite du budget de la profession

**Attention :** la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.

Formations Coeur de métier	Plafonds de prise en charge
<b>Décideurs</b>	
Gestion des conflits : savoir anticiper et gérer les comportements agressifs et les situations	
Développer cohésion et synergie d'équipe dans les entreprises d'expertise	
Développer son potentiel et acquérir la posture d'un manager inspirant	
Mieux communiquer avec le DiSC et s'adapter aux différents profils des clients	
<b>Juridique</b>	
Expertise de protection juridique (PJ) : notions juridiques	
Responsabilité civile (RC) : notions juridiques utiles à l'expert en automobile	
Expertise responsabilité civile professionnelle (RCP) : contrat d'assurance et rapport	
Expertise de litige : techniques expertales	
<b>Techniques spécifiques</b>	
Métronologie moteur et cassures de pièces	
Analyse morphologique des cassures	
Boîtes séquentielles	
Méthodologie pour la recherche de l'origine, la cause & des circonstances d'incendie	
Incendie des véhicules	
Expertise des motocycles 1 : partie cycle	
Expertise des motocycles 2 : motorisation et transmission	
Expertise poids lourds module 1 : connaissances de base	
Expertise poids lourds module 2 : les réparations durables	
Expertise poids lourds module 3 : la maîtrise des pollutions	
Expertise poids lourds : trains roulants	
Agri 1 Le tracteur dans le contexte de l'expertise	
Agri 2 : Les matériels de récoltes dans le contexte de l'expertise. Des matériels inscrits dans la transition écologique	
Agri 3 : Expertise avancée des tracteurs et des matériels de récolte	
Agri 4 : Expertise avancée des agroéquipements attelés	
Expertise des véhicules anciens et de collection module 1	
Expertise des véhicules anciens et de collection module 2	
Découverte du milieu nautique	
	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel

## EXPERTS EN AUTOMOBILE – 6621 Z - 6622 Z - 6629 Z (suite)

Formations Coeur de métier	Plafonds de prise en charge
<b>Techniques spécifiques (suite)</b>	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Technologies des véhicules hybrides & électriques : Module 1 Analyse & fonctionnement	
Technologies des véhicules hybrides & électriques : Module 2 Analyse & fonctionnement	
Les trains roulants	
3 actes pour réussir sa VRADE	
L'expert référent fraude module 1	
L'expert référent fraude module 2	
Véhicules électriques et hybrides habilitation BEL	
Accidentologie module 1 : devenir clerc en accidentologie	
Accidentologie module 2 : initiation à la reconstruction d'accident	

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
<i>Attention, la liste ci-dessous est indicative</i> <i>Toute formation relative à l'exercice professionnel non liée à la pratique dont :</i>	
Expertise fluviale	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par an et par professionnel  <u>En déduction du forfait de prise en charge des formations cœur de métier</u>

Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.

Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

Sont également exclues des prises en charge du FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.

**Autres formations refusées :**

- Formation obligatoire Véhicules Endommagés,
- Formations en informatique générale,
- Formation en langues étrangères

## EXPERTS EN AUTOMOBILE – 6621 Z - 6622 Z - 6629 Z (suite)

### II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

**dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques**

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2025

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 heures de formation minimum</li> <li>- Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2025 de la profession</li> <li>- Une prise en charge tous les 3 ans</li> </ul>	Prise en charge plafonnée à 60 % du coût réel de la formation, limitée à 1 600 € par professionnel pour les formations cœur de métier
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

**Attention :**

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00

- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

**Rappel :** aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.